

Annexe 1

Motion de l'organisation syndicale CGT pour le maintien du CHSCT

« Les membres du CHS CT du CD 78 soulignent l'importance du rôle de cette instance.

La loi de transformation de la fonction publique prévoyait sa disparition dans le cadre d'une fusion des Comité Techniques et des CHS-CT lors des prochaines élections professionnelles.

Or, la période de crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de pérenniser cette instance spécifique de dialogue social présentant un intérêt prépondérant pour l'ensemble du personnel et pour la collectivité. Elle devrait être renforcée et non dissoute dans un Comité Social.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux le maintien de cette instance dédiée et de ses pleines compétences. »